



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service maritime et littoral

Affaire suivie par : Céline DUVAL  
✉ : [celine.duval@calvados.gouv.fr](mailto:celine.duval@calvados.gouv.fr)  
☎ : 02.31.43.19.47  
Réf : 258/2019ANC/CD

Caen, le **31 JUIL. 2019**

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados

à  
destinataires in fine

Objet : coupure balise VMS lors des arrêts programmés

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation en vigueur, la balise VMS de votre navire émet régulièrement et transmet les positions de votre navire au minimum une fois par heure.

En cas d'avarie d'émission, le centre national de surveillance des pêches vous informe du dysfonctionnement de la balise et des modalités de transmission de vos positions jusqu'à votre retour au port. Des avaries sont également transmises en cas d'interruption prolongée d'émission VMS lorsque la dernière position reçue est située dans un port.

Afin d'éviter la transmission de messages d'avarie pour des arrêts techniques prévus, il vous est demandé d'informer le cnsp des dates d'arrêts prévus et de mettre en copie le service maritime et littoral aux adresses suivantes :

[cnsp-vms-ers@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cnsp-vms-ers@developpement-durable.gouv.fr)  
[ddtm-sran@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-sran@calvados.gouv.fr)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

L'Administrateur des Affaires Maritimes  
Responsable du Pôle Réglementation  
Gens de Mer

  
Liza AGGOUNE

Destinataires :  
armateurs des navires immatriculés CN équipés en VMS

Copie :  
CDPMEM du Calvados  
OPN  
Cellule de suivi du littoral normand